



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

Recueil Spécial Des Actes Administratifs

RECUEIL 2012-G (2) du 14 décembre 2012

La version intégrale du recueil est consultable

- sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :
<http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU PUY DE DOME

Appel à candidature à la Commission de sélection des Appels à Projets.

Dossier de candidature pour la désignation du représentant des associations à la commission de sélection d'appels à projets.
(Association de protection judiciaire des majeurs).

Dossier de candidature pour la désignation du représentant des associations à la commission de sélection d'appels à projets.
(Associations participant au PDAHI)

Appel à candidature :

Désignation des représentants

- des associations participant au plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile
 - des associations de la protection judiciaire des majeurs
- à la **Commission de sélection des Appels à Projets**

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles rénovent la procédure d'autorisation, d'extension et de transformation des établissements, services sociaux et médico-sociaux ainsi que des lieux de vie et d'accueil en introduisant une procédure d'appel à projets.

Les projets de création, d'extension et de transformation sont désormais soumis à l'avis d'une commission de sélection d'appel à projets, instance consultative qui se doit d'être **représentative de l'ensemble des acteurs concernés**.

Dans le cadre des appels à projets relevant de la compétence exclusive de l'Etat, une commission départementale est appelée à siéger.

La commission départementale, présidée par le préfet de département ou son représentant, comprend :

Des membres à voix délibérative :

- 3 personnels des services de l'Etat ;
- 1 ou 2 représentant(s) d'associations participant au PDAHI
- 1 ou 2 représentant (s) d'associations de la protection judiciaire des majeurs
- 1 ou 2 représentant (s) d'associations ou une personnalité œuvrant dans le secteur de la protection judiciaire de l'enfance

Et des membres à voix consultative désignés par le Président de la commission :

- 2 représentants des gestionnaires
- 2 personnalités qualifiées
- 1 à 2 représentants des usagers spécialement concernés
- 1 à 4 personnels techniques

Le mandat des membres permanents de la commission, c'est-à-dire les membres ayant voix délibérative ainsi que les représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires d'établissements, services sociaux et médico-sociaux et des Lieux de vie et d'accueil est de 3 ans, renouvelable (article R.313-1 CASF). Il est exercé à titre gratuit. Nul ne peut détenir plus d'un mandat au sein de la commission (article R.313-2-2 CASF).

Les autres membres sont désignés pour chaque appel à projets en fonction de leur expertise.

Une assiduité et une participation active aux travaux de la commission sont requises, sous peine d'exclusion.

La commission départementale de sélection d'appel à projets, au sens de la loi, doit être transversale, ouverte, experte, garante des principes de loyauté, d'équité et de transparence. Les membres de la commission devront remplir une déclaration générale d'absence de conflit d'intérêt lors de leur désignation, vérifiée à chaque séance puisque ces derniers ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à une affaire inscrite à l'ordre du jour.

Dans cette perspective la préfecture du PUY-DE-DOME lance un appel à candidatures auprès des **associations** :

- Participant au plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile

- Du secteur de la protection judiciaire des majeurs ou de l'aide judiciaire à la gestion du budget familial

en vue de la mise en place de la commission départementale de sélection d'appel à projets.

Après nomination par le Préfet du département du PUY-DE-DOME, **les personnes retenues** dans le cadre de l'appel à candidatures (une au titre de titulaire et une en qualité de suppléant) **siègeront pour une durée de trois ans avec voix délibérative pour l'ensemble des projets qui seront présentés à la commission.**

Pour poser candidature, les personnes intéressées disposent d'un délai de **15 jours soit jusqu'au 4 janvier 2013** (minuit) et doivent compléter le dossier de candidature joint en annexe.

Ce dossier doit comporter les informations et pièces suivantes :

- l'identité et une présentation du candidat et du suppléant,
- leurs coordonnées comportant notamment l'adresse électronique,
- une lettre de motivation pour chacun des candidats, démontrant l'intérêt pour les problématiques sociales, et les qualités garantissant une représentation réelle du secteur des personnes ou des familles en difficultés sociales. En outre, un engagement écrit est demandé afin que soit garantie la règle de représentation non en tant que membre de l'association dont est issu le candidat retenu mais bien en tant que représentant de l'ensemble des usagers ou des acteurs du domaine représenté.
- une déclaration générale d'absence de conflit d'intérêt
- les statuts de l'association
- le dernier rapport annuel d'activité
- le dernier bilan consolidé de l'association

Les critères qui seront retenus pour sélectionner les candidats prendront en compte :

☞ L'implication de l'association dans des projets en direction des publics concernés sur le territoire départemental, (40%)

☞ Le savoir-faire de l'association en direction des publics concernés, (40%)

☞ Les garanties de représentativité (20%)

Tout dossier hors délai ou incomplet sera écarté. Les candidatures feront l'objet d'un examen assorti d'une notification de décision dans un délai de 15 jours à compter de la fermeture de la période de dépôt des candidatures.

Ce dossier est à adresser à la Direction départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme, 60 avenue de l'Union Soviétique 63058 Clermont-Ferrand cedex ou par voie électronique en adressant le dossier à l'adresse mail suivante : ddcs-AP-CADA@puy-de-dome.gouv.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez poser vos questions par voie électronique à l'adresse mail ci-dessus ou par téléphone au Secrétariat de la DDCS Service Accueil Hébergement Insertion au 04-73 14 76 25.

Les informations qui vous concernent sont destinées à la préfecture du Département du PUY-DE-DOME. La préfecture du PUY-DE-DOME s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite loi « Informatique et libertés »).

Les dossiers de candidatures devront être transmis au plus tard le jusqu'au 4 janvier 2013 à minuit.

**P/Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme,
Le Secrétaire Général,**



Jean-Bernard BOBIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

DOSSIER DE CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION DU REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS
(Associations de protection judiciaire des majeurs)
A LA COMMISSION DE SELECTION D'APPELS A PROJETS

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Numéro d'identification RNA :

Date de déclaration :

Nom du Président(e) :

Adresse :

Adresse du siège social :

Tél. :

E-mail :

PROPOSITION DE CANDIDATURES

Nom d'un(e) représentant(e) de l'association :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Présentation du candidat :

Nom d'un(e) suppléant(e) :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Présentation du candidat :

MOTIVATIONS DU TITULAIRE

MOTIVATIONS DU SUPPLEANT

A

Le

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

DOSSIER DE CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION DU REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS
(Associations participant au PDAHI)
A LA COMMISSION DE SELECTION D'APPELS A PROJETS

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Numéro d'identification RNA :

Date de déclaration :

Nom du Président(e) :

Adresse :

Adresse du siège social :

Tél. :

E-mail :

PROPOSITION DE CANDIDATURES

Nom d'un(e) représentant(e) de l'association :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Présentation du candidat :

Nom d'un(e) suppléant(e) :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Présentation du candidat :

MOTIVATIONS DU TITULAIRE

MOTIVATIONS DU SUPPLEANT

A

Le

Signature